

Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts intitulé : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort »

Rapport-préavis N° 2014/22

Lausanne, le 24 avril 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité établit un état des lieux des actions et des mesures existantes permettant de renforcer la cohésion sociale, le sentiment de bien-être collectif et d'ouverture aux autres.

Elle présente, à titre d'exemple, un certain nombre d'initiatives engagées dans les domaines d'action suggérés par les postulants après le dépôt de leur texte. Elle indique la manière dont sont pris en compte les demandes émanant du terrain, le choix des partenaires pour leur mise en œuvre et les formes d'évaluation choisies. Elle rappelle finalement les possibilités de financement de futurs projets dans le cadre de la stratégie municipale mise en place avec le Fonds du développement durable.

2. Préambule

Déposé le 28 octobre 2008, le postulat de M. Roland Rapaz a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009 pour étude et rapport. Le délai de réponse a été prolongé pour la première fois par le Conseil communal du 9 décembre 2009 pour le 31 janvier 2010. Il a été ensuite repoussé pour réponse au 31 mars 2012 par décision du Conseil communal du 7 décembre 2011. Il a été enfin renvoyé pour réponse au 31 mars 2014 par décision du Conseil communal du 3 décembre 2013.

Cherchant à renforcer le sentiment d'appartenance et l'intégration, face au sentiment d'insécurité généré notamment par l'exclusion, la précarité, la solitude, les incivilités ou la violence ouverte, les auteurs du postulat suggèrent cinq pistes d'action, à savoir :

- mener des campagnes, des actions régulières autour du concept « Vivre ensemble » ;
- faciliter l'accès des activités culturelles, sportives ou artistiques aux jeunes, ceux en difficultés en premier lieu ;
- proposer de nouveaux terrains multi-jeux dans les quartiers ;
- aménager et animer des espaces de rencontres au centre-ville pour les 14-18 ans ;
- renforcer la présence de professionnels de l'animation et du travail social de rue au centre-ville et dans les lieux potentiellement à risques.

3. Etat des lieux du « Vivre ensemble »

En préambule, il convient de rappeler que la Commune de Lausanne a initié de nombreuses actions que l'on peut regrouper sous l'étiquette « Vivre ensemble ». Toutes les directions s'investissent en effet pour le renforcement du lien social. Il ne s'agit pas d'établir une liste exhaustive des initiatives et projets mais de mettre en lumière les principales activités ainsi que les institutions qui les portent.

3.1 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

3.1.1 Service de la jeunesse et des loisirs

Secteur	Mission et axes prioritaires
13 Centres socioculturels, 3 Maisons de quartier, 2 Terrains d'aventure	Espaces de convivialité, d'intégration et de participation citoyenne, les centres socioculturels, maisons de quartier et terrains d'aventure, développent des projets collectifs et des prestations pour l'ensemble des habitants du quartier et/ou de la Ville dans le but de favoriser le « Vivre ensemble ». Les terrains d'aventure donnent aussi la possibilité aux enfants de développer des compétences de créativité, d'autonomie et d'esprit de solidarité.
Campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous »	La campagne, organisée pendant l'année 2004 avec une cinquantaine d'associations, cherchait à sensibiliser les adultes sur leur responsabilité dans l'éducation des plus jeunes, à miser sur la prévention et à transmettre les usages qui permettent à chacun de vivre ensemble. Les débats, les expositions, les spectacles, les animations et les événements qui se sont déroulés dans les établissements scolaires, sur les stands de marché et dans les quartiers constituaient autant de prétextes pour la rencontre, l'échange et le resserrement des liens sociaux. L'évaluation de l'efficacité et de l'impact de la campagne demandée par votre Conseil a recommandé sa réédition ainsi qu'une plus grande implication des associations dans l'élaboration et dans la réalisation de la future campagne.
Campagne « moi & les autres »	La campagne « moi & les autres », lancée le 15 septembre 2012 et qui a duré jusqu'au mois de juin 2013, est, comme évoqué plus haut, une réponse aux recommandations de votre Conseil. Préventive, informative, participative et orientée sur le thème de l'altérité, la campagne a abordé les aspects de la thématique sous trois axes : interculturel, intergénérationnel, genre. Lancée spécialement pour les jeunes, mais

	aussi pour les moins jeunes, dite campagne cherche à révéler aussi bien les richesses qu'à désamorcer les tensions induites par la diversité et les différences. En tout, 90 projets originaux ont été déposés. La plupart d'entre eux ont été proposés en partenariat à deux, à trois, voire à plusieurs acteurs et ont touché près de 100 associations ou institutions. Ces manifestations, certaines éphémères, d'autres créées pour durer, se sont déployées sur toute l'étendue de la Ville sous diverses formes : fresques, expositions, jeux, pièces de théâtre, spectacles et concerts, colloques, lectures partagées, photographies, reportages, court-métrages, « happenings ».
Délégation à l'enfance	Est un instrument de la politique municipale qui cherche à faire reconnaître les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou culturelles, comme des habitants à part entière et avec des besoins spécifiques. Cela apparaît notamment à travers les activités suivantes : ▪ les Conseils des enfants qui ont lieu dans plusieurs quartiers ; ▪ la labellisation. En recevant la distinction « Commune amie des enfants » décernée par l'UNICEF, cette dernière reconnaît la qualité de la politique de l'enfance et de la jeunesse conduite par la Ville de Lausanne ; ▪ le projet transversal « Un pas vers l'autre » qui a valorisé les actions quotidiennes que des équipes éducatives et enseignantes ont mis en place pour favoriser la rencontre avec l'autre ; ▪ « Pousses urbaines » qui expérimente depuis six éditions et sur diverses thématiques (l'accès à la culture, l'urbanisme, jouer dehors) des formes de participation s'adressant aux jeunes citadins.
Délégation à la jeunesse	Est un instrument de la politique municipale favorisant l'intégration des jeunes, leur reconnaissance comme des habitants à part entière avec des besoins spécifiques et leur participation dans la cité. Plusieurs volets sont intégrés au cahier des charges de la délégation à la jeunesse : ▪ Conseil des jeunes : positionnement sur les objets les concernant et développement de projets collectifs ; ▪ travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) : rencontre des jeunes, dont certains en désaffiliation sociale, dans leurs lieux, mise en confiance, sensibilisation au « Vivre ensemble » et recherche de solutions avec eux ; ▪ ateliers Arts urbains : généralisation de fresques et œuvres à la demande de la Ville, d'un quartier, d'une école ; ▪ ouverture de salles de sport : offrir aux jeunes Lausannois une alternative à la rue, en période froide ; ▪ médiateur sportif : intervention en cas de conflit et aiguillage des jeunes en difficulté vers des structures de soutien social ; ▪ fonds de soutien à des projets d'adolescents et de jeunes adultes : le critère d'attribution prépondérant réside dans le fort potentiel du projet en terme de renforcement des liens sociaux ; ▪ musique : mise à disposition des salles de musique pour tous les styles.

Permanence Jeunes Borde (PJB)	Lieu de rencontre, de jeu et d'accueil extrascolaire ou extraprofessionnel des jeunes en difficulté, la PJB aide ces derniers à réaliser leur projet et/ou les oriente vers les organismes susceptibles de répondre à leurs besoins d'intégration (orientation professionnelle, services sociaux, organismes de financement et de soutien de projets, associations d'aide à la jeunesse, etc.).
Accueil vacances	L'accueil collectif des enfants dans les écoles à la montagne pendant les 38 semaines d'école et les prestations d'accueil (centres aérés, passeports vacances, accueil libre) durant les 14 semaines de vacances scolaires. Il ressort clairement qu'il s'agit d'un projet concret qui illustre deux aspects essentiels du « Vivre ensemble » : ▪ accueillir et mettre ensemble des enfants et leur apprendre à se donner des règles de vie communautaire, malgré les niveaux et les différences ; ▪ expérimenter la vie en commun et la gestion des différences et des harmonies.

3.1.2 Service d'accueil de jour de l'enfance

Secteur	Mission et axes prioritaires
Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)	Lieu de rencontre quotidien de plus de 2'000 jeunes, indépendamment de leur origine sociale, culturelle ou religieuse, les APEMS sont le lieu par excellence où les enfants en milieu scolaire, par le cadre de vie et le jeu, vivent des moments : ▪ de découverte de l'autre et de meilleure compréhension du monde et donc de développement des habiletés relationnelles ; ▪ d'expérimentation marquante de structuration de groupe ainsi que de respect des règles de vie communautaire nécessaires à la vie agréable d'une collectivité. En cela les APEMS participent grandement au « Vivre ensemble ».
Accueil préscolaire Centre de vie enfantine (CVE)	Les éducateurs et éducatrices ont pour projet de : ▪ reconnaître l'enfant en tant qu'individu ; ▪ sensibiliser l'enfant à son appartenance au groupe ; ▪ créer un climat sécurisant et stable pour l'enfant ; ▪ poser à l'enfant un cadre et des limites claires et motivées. A l'instar des APEMS, l'accueil préscolaire reçoit, par jour, plus de 2'500 enfants préscolaires dans les CVE venant d'horizons sociaux, culturels et confessionnels différents. Il offre également quotidiennement près de 160 places disponibles de halte-jeux. A noter une expérience novatrice intergénérationnelle : à Bois-Gentil, un CVE est logé dans un EMS. Le secteur de la petite enfance constitue donc un lieu du « Vivre ensemble ».

3.1.3 Service du travail

Secteur	Mission et axes prioritaires
Office régional de placement (ORP)	L'insertion professionnelle reste la mission essentielle de l'ORP. Par la sécurité matérielle et financière qu'il procure, les relations sociales multiples qu'il ouvre, l'organisation du temps et de l'espace qu'il assure, le travail reste encore dans nos sociétés le mode d'intégration par excellence. En soutenant les demandeurs d'emploi dans la recherche de travail, en les conseillant sur les possibilités de mesures actives en vue d'améliorer l'employabilité, l'ORP participe pleinement à l'intégration sociale.
Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)	Par le développement des emplois d'insertion (EI) ainsi que des mesures de transition emploi (TE), l'organisation d'ateliers de formation intégrée, la dispense de mesures d'insertion sociale, l'organisation de postes de travail en partenariat avec des institutions internationales et enfin par la gestion directe de projets spécifiques en faveur de l'emploi, les ETSL concrétisent la politique municipale de soutien à l'emploi et sont un outil palpable du « Vivre ensemble ».

3.1.4 Service des écoles primaires et secondaires

Secteur	Mission et axes prioritaires
Conseil et Commissions d'établissement	Le Conseil et les Commissions d'établissement participent à l'insertion des établissements primaires et secondaires lausannois aussi bien dans la vie à l'école que dans la vie locale. En particulier, à travers l'appui de projets présentés dans le cadre du conseil des élèves, le Conseil et les Commissions d'établissement permettent aux élèves de vivre des expériences qui les amènent à : ▪ édicter et à appliquer des règles facilitant la vie et l'intégration à l'école. On peut citer : les exercices d'identification et de mise en pratique des normes en vigueur de politesse et de comportement. Mentionnons également le soutien à des actions qui permettent aux élèves de confronter leurs propositions et leurs opinions dans le but d'établir une règle commune ; ▪ reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire et en dehors d'elle. On peut citer l'apprentissage du débat contradictoire qui permet aux élèves d'exposer librement leurs opinions, d'accepter les divergences d'opinion, de négocier des prises de décisions et de prendre position.
Pédibus	Le Pédibus n'est pas seulement une initiative visant la sécurité renforcée des enfants sur le chemin de l'école. Il est aussi un moyen de créer et de renforcer les liens entre les parents d'un quartier qui se répartissent les heures de conduite du Pédibus. Pour les enfants, le chemin de l'école est aussi un moment de convivialité entre les passagers-écoliers.

3.1.5 Service social Lausanne

Secteur	Mission et axes prioritaires
Action sociale	L'aide sociale constitue le dernier filet social qui garantit le minimum vital et le soutien social à des personnes qui, sans cette aide, ne recouvriraient pas l'autonomie et seraient exclues de la société. L'action sociale remplit ainsi une mission essentielle du « Vivre ensemble ». Cette mission se traduit à travers les principales prestations sociales en faveur des personnes en proie à la marginalisation qui sont les suivantes : ▪ l'accueil des demandeurs d'aide et leur orientation vers les services capables d'offrir le soutien adéquat ; ▪ l'appui social ; ▪ le revenu minimum d'insertion ; ▪ l'offre de prestations spécialisées : assainissement financier, facilitation dans le maintien et dans la recherche de logement, logement d'urgence, cours de français, consultations médicales et infirmières, échange de seringues, hébergement de nuit.

3.2 Administration générale et culture

3.2.1 Service de la culture

Secteur	Mission et axes prioritaires
Manifestations culturelles diverses (musique, danse, cinéma, littérature, musée, fêtes pluridisciplinaires) destinées à un large public	Par son offre diversifiée et abordable (prix réduits, voire offre non payante) organisée tout au long de l'année et par les nombreuses possibilités de rencontres entre habitants qu'elle rend possible, la culture en Ville de Lausanne est un puissant facteur d'identification et de cohésion sociale : Festival de la Cité, Fête de la Musique, Lausanne Estivale, Urbaines, Les Docks, Festival Bach, Lôzane Burning, Festival international de danse de Lausanne, Lausanne Underground Film Festival, Ciné Festival, BD-Fil, Nuit des Musées, etc.

3.3 Direction des finances et du patrimoine vert

3.3.1 Service des parcs et domaines

Secteur	Mission et axes prioritaires
Plantage	Huit parcelles de plantages mises à disposition pour 260 Lausannois à proximité. Il s'agit de potagers urbains et communautaires, aménagés selon les envies et les besoins des usagers qui permettent aux habitants d'un quartier, jeunes et moins jeunes : ▪ de se réapproprier l'espace et le cadre de vie ; ▪ d'être sensibilisés à un jardinage respectueux de l'environnement ; ▪ d'échanger des savoir-faire, des outils et des pratiques des anciens aux nouveaux ;

	▪ de s'offrir mutuellement leur production ; ▪ d'échanger culturellement : l'aménagement, l'usage du jardin, le choix des légumes et des plantes traduisant des modes de vie et de culture différents ; ▪ de dépasser les préjugés ; ▪ de rompre l'isolement, de se rencontrer et de développer des relations sociales.
Places multi-jeux	En dehors des 100 places de jeux classiques incluses dans les places publiques ou dans les parcs urbains, la Ville a aménagé de manière participative onze places multi-jeux, réparties dans les quartiers résidentiels, dans un espace de proximité d'immeubles. Par le large éventail de sports et la panoplie de loisirs qu'elles offrent, elles permettent aux habitants, les adolescents et les jeunes adultes du quartier en particulier, de : ▪ se rencontrer et de jouer ensemble ; ▪ contribuer à l'animation du quartier ; ▪ protéger ensemble les infrastructures contre les déprédations ; ▪ s'apprécier et de développer des liens.

3.4 Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population

3.4.1 Service des sports

Secteur	Mission et axes prioritaires
Défi sportif lausannois et autres manifestations	La Ville de Lausanne organise chaque année de grandes manifestations sportives collectives : 20 km de Lausanne, 24 heures de natation, Christmas Midnight Run, Journée lausannoise du vélo, Lausanne Marathon, etc. De par leur caractère à la fois social et sportif, il s'agit de moments de rencontres et de partage d'un événement festif, tout en pratiquant en même temps une saine activité.
Programme des volontaires sportifs	La Ville de Lausanne entretient un réseau de volontaires disponibles pour les diverses manifestations sportives. Aujourd'hui, grâce à cet engagement bénévole, plus de trente manifestations sportives collectives sont organisées annuellement dans la région lausannoise. A titre de reconnaissance, la Municipalité décerne un diplôme de volontaire à tous les bénévoles inscrits régulièrement dans le réseau. Et suivant le degré de participation, des abonnements annuels aux piscines et patinoires ainsi que des entrées gratuites à des manifestations sportives peuvent leur être délivrés. Le développement et le succès du sport populaire à Lausanne ne serait en effet pas ce qu'il est aujourd'hui sans une armée de plus de 700 volontaires prêts à soutenir les activités des associations et clubs sportifs.

3.4.2 Service administratif et de l'intégration

Secteur	Mission et axes prioritaires
Bureau lausannois pour les immigrés	Est un instrument de la politique municipale favorisant l'intégration des étrangers dans la vie sociale lausannoise. Plusieurs projets concourent à cultiver le sentiment d'appartenance et la participation des immigrés à la ville de Lausanne. Plusieurs projets dans le sens de l'interculturalité et du « Vivre ensemble » sont développés, les principaux sont : ▪ semaine d'actions contre le racisme ; ▪ caravane interculturelle : mise en avant de la richesse de la diversité culturelle et incitation à la participation des étrangers à la vie sociale et culturelle de la ville et de ses quartiers ; ▪ « Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix » : inciter la participation des étrangers à la vie politique lausannoise ; ▪ programme d'accueil pour les nouveaux arrivants : balades et découvertes insolites de la Ville ; ▪ Vivre ensemble à Lausanne : cours de français et cours de langues et cultures d'origine.
Contrats de quartier	Initié en janvier 2010, le contrat de quartier de Montelly est un engagement de confiance passé entre la Municipalité et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier de Montelly pour réaliser 18 mesures ou projets (mobilité, solidarité, espaces publics, services de proximité) issus des groupes de travail et convenus d'un commun accord dans une feuille de route. Le contrat de quartier cherche à améliorer la qualité de vie et le cadre de vie du quartier. En mai 2011, les habitants ont organisé « Montelly en fête » pour célébrer les premières réalisations (inauguration de la liaison piétonne pour les enfants de la garderie) et passer un moment de convivialité après une année de contrat de quartier. En mai 2012, le contrat de quartier de Montelly a organisé trois jours d'animations et de spectacles. Il a accueilli la caravane interculturelle des quartiers et a inauguré le plantage de Florency. Après l'expérience pilote dans le quartier de Montelly, la Municipalité a décidé de pérenniser la démarche et de la proposer à d'autres quartiers. C'est chose faite depuis le mois de juin 2013 dans le quartier des Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud.

3.5 Direction du logement et de la sécurité publique

3.5.1 Secrétariat général

Secteur	Mission et axes prioritaires
Observatoire de la sécurité	L'Observatoire de la sécurité a notamment pour missions : - d'élaborer les bases de décision dans le domaine de la sécurité (collecte d'informations, évaluation des problèmes de sécurité, propositions d'actions, etc.) dans une perspective de « mieux vivre ensemble ». Il travaille de manière transversale avec diverses entités concernées par la sécurité et la qualité de vie des habitants. De nombreux liens sont ainsi tissés avec les quartiers, les associations représentant des groupes déterminés de population et divers autres partenaires concernés par le bien-être à Lausanne (tl, CHUV, Haute école de travail social et de la santé [EESP], Ecole supérieure en éducation sociale Lausanne [és-L], etc.) ; - de participer ou mener des études en relation avec des thèmes liés à la sécurité (sondage de victimisation auto-reportée, effets ressentis des améliorations de l'éclairage public, recherche-action sur les pratiques des noctambules, travail statistique avec le service des urgences du CHUV, etc.).

3.5.2 Service du logement et des gérances

Secteur	Mission et axes prioritaires
Fête des voisins	Depuis 2005, la Municipalité promeut l'organisation de la Fête des voisins dans les quartiers. Se donner rendez-vous, au moins une fois par année, entre voisins permet : - d'avoir une autre idée de la vie de son immeuble, de son quartier et de ses relations avec ceux qui l'habitent ; - de répondre aux besoins de convivialité des habitants. C'est dire que la Fête des voisins favorise le lien social entre voisins ainsi que la qualité de vie dans les quartiers.

4. Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts

4.1 Depuis le dépôt du postulat, les actions pour le vivre ensemble se sont étoffées

Depuis le dépôt du postulat de M. Roland Rapaz le 28 octobre 2008, la Municipalité a amélioré ses prestations et a développé plusieurs actions allant dans le sens des cinq axes de stratégies d'intervention exposés dans ledit postulat.

4.1.1 Mener des campagnes, des actions régulières autour du concept « Vivre ensemble » (valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'altérité, de respect)

Dans la continuité de la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », une deuxième campagne « moi & les autres » orientée sur le thème de l'altérité s'est déroulée sur dix mois, de septembre 2012 à juin 2013. Comme présenté plus haut, en tout, plus de 60 projets ont été déposés, 55 d'entre eux ont été retenus, pour la plupart, en partenariat avec plus de 70 associations ou institutions. Des jeunes, souvent en situation d'échecs, ont pu réaliser des projets qui ont rencontré beaucoup de succès. Se sentant appréciés par le regard des autres, certains jeunes ont ainsi augmenté leur estime de soi et se sont engagés dans des projets à moyen terme, par exemple les jeunes des Boveresses, de la Bourdonnette, ou encore de l'Espace 44. Aujourd'hui, la Municipalité travaille déjà sur le projet d'une troisième campagne éducative. Le thème n'est pas arrêté.

Les Conseils des enfants sont des espaces ouverts et encadrés où les enfants (de 6 à 12 ans) viennent librement partager des préoccupations individuelles ou collectives. Ils sont avant tout des occasions de réfléchir en groupe et d'être soi au milieu des autres. Cela explique la volonté qui apparaît de privilégier des conseils dans des quartiers populaires (Bellevaux, Bourdonnette). Chaque conseil est unique, unique par le tandem (coordinatrice de la Ville et animateur-trice du quartier) qui l'anime, unique aussi par la variété de la composition des groupes. Cela débouche sur des actions collectives concrètes : vente de jouets au profit d'une association d'enfants atteints de cancer, réaménagement d'une place de jeux.

Le Conseil des jeunes, qui a fêté ses trois ans d'existence le 17 décembre 2013, constitue - à l'instar des Conseils des enfants - un véritable lieu d'éducation à la citoyenneté, d'apprentissage du débat démocratique de réalisation de projets de société. Les jeunes y développent des projets collectifs et il est étonnant de voir combien ils abordent et exposent avec beaucoup de facilités au public des thèmes sociétaux généralement délicats. C'est ainsi, par exemple, que le Conseil a mis en place une commission thématique qui traite de l'homophobie. L'exposition « Jeunes vs Homophobie » du 7 au 17 mars 2012 au Forum de l'Hôtel de Ville a rencontré un vif succès. De nombreuses classes lausannoises ont pu découvrir cette exposition au travers des visites guidées, organisées et menées par des membres du Conseil des jeunes. Parallèlement à cette exposition, une campagne de sensibilisation a été menée, notamment au travers d'un spectacle réalisé et présenté par la troupe de théâtre forum « Caméléon ». Un article bannissant les insultes homophobes a également été introduit dans de nombreux règlements d'établissements scolaires lausannois. Il a ensuite inspiré un article de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Enfin, le Conseil et les Commissions d'établissement concourent à l'insertion de l'école à la vie locale et permettent aux élèves de reconnaître l'altérité et de développer le respect mutuel dans la communauté scolaire et en dehors d'elle.

4.1.2 Développer avec les associations ou clubs lausannois enseignant et organisant des activités sportives, culturelles ou artistiques un partenariat qui aurait pour but de faciliter l'accès de ces activités aux jeunes, en particulier les jeunes en difficulté

Le poste de médiateur sportif a été créé en 2009 pour aider les jeunes, en particulier ceux en difficulté, à participer aux activités sportives. De ce fait, le médiateur sportif, tout en tenant compte des mutations en cours du monde du sport par rapport à son vecteur traditionnel d'éducation et d'intégration, accomplit trois actions majeures. Il identifie en amont les comportements à risques, intervient lors de connaissance de conflit au sein de l'association ou du club sportif et aiguille les jeunes, en cas de conflit majeur, vers des structures ou des institutions sociales appropriées. En outre, pendant la période froide, le médiateur sportif met à disposition des jeunes volontaires des salles de

sport. A travers cette activité, il satisfait les besoins de ceux qui désirent occuper leur temps de loisirs par la pratique libre d'une activité sportive non structurée qu'ils ne peuvent pas vivre au sein d'un club ou d'une association ou tout simplement des jeunes qui éprouvent le plaisir de se retrouver et de jouer ensemble.

Une évaluation externe menée en avril 2011 par la Haute Ecole fribourgeoise du travail social a établi l'adéquation entre l'offre des prestations du médiateur sportif et les besoins avérés des associations et des clubs sportifs, des jeunes et des parents. Ces derniers ont souhaité une présence plus marquée du médiateur sportif dans la résolution des conflits ainsi que la gestion et la prévention des comportements violents au quotidien, par exemple lors des entraînements, des litiges au sein des clubs, lors de tournoi ou de violence autour des terrains de jeu. L'évaluation a aussi montré les difficultés pour le médiateur sportif à avoir accès à l'information et à entrer dans une collaboration beaucoup plus soutenue avec le monde du sport, en particulier le Service des sports et l'Association cantonale de football.

Aussi, dans le cadre du projet Agenda 21 « Arrondis et couleurs sur la ville », les ateliers d'art urbain, organisés par le Service de la jeunesse et des loisirs, mettent à disposition des jeunes des lieux d'expression liés à la culture urbaine et soutiennent les jeunes talents à apprendre les techniques de l'art urbain hors des circuits formels de formation.

4.1.3 Construire dans les quartiers de nouveaux terrains multi-jeux et rampes pour les adolescent-e-s

Notre Ville compte une centaine de places de jeux : places de jeux principales, places de quartier, placettes de jeux, terrains de jeu libre, terrains multi-jeux. Toutes les places de jeux prévues ont été aménagées et réalisées conformément aux prévisions municipales. L'on se souviendra que le premier projet de création et de remise aux normes des espaces consacrés aux enfants et adolescents remonte à 2004 pour un budget de CHF 2.2 millions. Les places de jeux, les terrains multi-jeux en particulier, permettent aux adolescents de gérer leur temps libre et de jouer, en toute sécurité, dans leur quartier, au football, au basketball, au handball, etc. Ils créent des occasions de rencontres et de nouer des liens. Les places de jeux sont constamment entretenues et remises au goût du jour. A cet effet, la Municipalité vient d'obtenir de votre Conseil un crédit de CHF 2.8 millions pour réaliser la deuxième étape de réaménagement de quatorze places de jeux.

4.1.4 Aménager et animer des espaces de rencontre au centre-ville pour les 14-18 ans pour les fins d'après-midi, les mercredis et les samedis notamment

S'agissant des espaces de rencontre au centre-ville, le Service de la jeunesse et des loisirs, dans le cadre des activités des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), a été sollicité par la FNAC en 2009 pour développer et faire réaliser par les jeunes la fresque de la place Bel-Air. Des ateliers de mixage musical Djing ont aussi été réalisés en partenariat avec le club le Romandie. Des ateliers de vidéo ont été également organisés. Assez régulièrement, les TSHM constatent que des jeunes qui ne s'identifient pas ou n'éprouvent pas de sentiment d'appartenance à leur quartier, occupent le centre-ville, notamment la terrasse Jean-Monnet, les places Bel-Air, Chauderon, Saint-Laurent, de l'Europe et Montbenon. Les TSHM vont à leur rencontre pour discuter avec eux et leur suggèrent des activités auxquelles ils pourraient participer.

Par ailleurs, les centres socioculturels rattachés à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise organisent périodiquement des animations et des rencontres pour les jeunes entre 14 et 18 ans, et ce aussi les mercredis et samedis.

4.1.5 Renforcer la présence de professionnels de l'animation et du travail social de rue au centre-ville et dans les autres lieux potentiellement à risques

En partenariat avec l'Observatoire de la sécurité, le Service de la jeunesse et des loisirs a participé à une recherche-action « NightLife Vaud » dans le but de mieux connaître les comportements des noctambules afin de cerner plus précisément les risques pris et les actions de prévention ou de réduction des risques à déployer à l'avenir. Le projet-pilote sur la prévention et la réduction des risques en milieu festif nocturne a été mené à Lausanne d'octobre 2012 à septembre 2013. Concrètement, des interventions sur 12 week-ends ont permis de récolter 553 questionnaires valides qui ont pu être analysés par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Les résultats sont publics depuis le 14 mai 2014, date de la deuxième soirée des Etats généraux, organisée par l'Observatoire de la sécurité.

En 2013, la campagne de prévention « Bourré de risques » et le travail de prévention dans le parc de la Brouette participent à la volonté municipale de pacifier et de partager l'espace public grâce à une présence plus accrue de professionnels du travail social de proximité et de rue au centre-ville. Aussi, dans le but d'apprendre des expériences de travail de rue et de médiation qui se déroulent dans les villes qui rencontrent les mêmes problèmes d'insécurité ou de sentiments d'insécurité, la Municipalité a organisé des visites dans les villes de Zurich et de Berne.

La présence active des TSHM dans les espaces de rencontre au centre-ville donne une plus-value. Ils vont vers des jeunes en risque de désaffiliation sociale et leur offrent ainsi une disponibilité spatiale et relationnelle. Grâce à l'écoute active, ils peuvent proposer au collectif de jeunes ou aux individus des solutions et des démarches concrètes en vue de les aider à ne pas décrocher de la société et les orienter pour résoudre leurs problèmes d'insertion sociale et/ou professionnelle.

4.2 Considérations

La panoplie des activités développées directement par la Ville de Lausanne s'avère vaste et variée. Elles touchent les différents domaines sociaux, culturels, urbanistiques, artistiques et sportifs du « Vivre ensemble » proposés lors des ateliers d'innovation et de conférences de consensus de la démarche Quartiers 21. Selon l'effet recherché, les différentes mesures et actions visent des objectifs larges tels que le lien social, la solidarité, l'ouverture aux autres, la qualité ou le cadre de vie. Elles peuvent aussi viser des objectifs limités, par la réalisation d'un projet collectif matériel, par exemple un cheminement piétonnier, ou d'un projet immatériel, telle une rencontre conviviale.

Il y a lieu de remarquer que l'envergure ou le succès des activités dépend de la capacité des services de l'administration communale et des responsables qui les portent à stimuler ou non la participation des personnes concernées ou à prendre en compte la diversité des publics cibles bénéficiaires. Aussi, au vu de la diversité des initiatives et des démarches de travail, on peut dire que la Municipalité n'a ni cherché à imposer un seul type d'actions, ni une seule approche thématique.

En partant de leurs problèmes et de leurs besoins, il revient aux habitants d'élaborer et de conduire les actions les mieux à même de cultiver et/ou de renforcer le sentiment d'appartenance et de bien-être collectif dans les quartiers. Dans cette conception, la Municipalité exerce son rôle de subsidiarité. Dès lors, si aucun acteur ne peut renforcer le sentiment d'appartenance et de bien-être collectif dans les quartiers, elle le ferait à travers l'aide aux décroissements institutionnels, à la mise en réseau des actions et des partenaires.

Au vu de l'état des lieux, en particulier des actions et des projets développés depuis le dépôt du postulat Rapaz, la Municipalité estime que les prestations qu'elle offre à la population sont adéquates et répondent aux besoins d'un large public. Elle est d'avis qu'il ne lui revient pas de se suppléer aux institutions, aux associations et aux habitants eux-mêmes pour développer à leur place de telles activités, la responsabilité première incombant aux acteurs de la société civile.

4.3 Le soutien à des projets novateurs de la société civile dans les quartiers reste à améliorer

Comme mentionné plus haut, la responsabilité et la conduite des activités visant le renforcement du sentiment d'appartenance et d'engagement des habitants dans leur quartier devrait plutôt relever des acteurs de la société civile et non de la Municipalité. Il s'agit en effet d'un processus d'appropriation progressive qui aura de meilleures chances d'aboutir s'il se déroule en proximité et est facilité par des acteurs qui ont une connaissance intime des quartiers. L'appropriation du quartier par ses habitants, appuyée par la société civile, doit être un processus d'amélioration continue de la qualité et du cadre de vie.

Dans cette perspective, la plupart des actions se veulent simples, immédiates ou immatérielles et menées par les habitants eux-mêmes, à leurs propres frais, sans intervention extérieure. Par contre, pour ce qui a trait à des actions d'une certaine envergure et/ou qui nécessitent des acquisitions matérielles ou une certaine logistique, on peut comprendre qu'elles ne peuvent cependant pas se réaliser et se pérenniser sans un coup de pouce extérieur. En outre, l'implication large de la société civile et le déroulement sur pratiquement l'ensemble de la Ville de la campagne « moi & les autres » ont aussi suscité un engouement certain et, grâce à la campagne, ont inspiré des idées nouvelles de projets. On peut penser que la dynamique enclenchée par la campagne en faveur de plus en plus d'actions dans les quartiers soit, d'une manière ou d'une autre, appuyée par la Municipalité. La campagne ayant maintenant pris fin, avec un budget limité dans le temps, la Municipalité ne dispose toutefois pas de moyens financiers pour pouvoir continuer à accompagner et aider à faire éclore les projets en incubation pour lesquels la campagne a constitué le terreau d'émergence.

Le dispositif du Fonds communal pour le développement durable (FDD) peut être sollicité pour ce genre de situations. La participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne peut, selon les projets proposés, entrer dans les critères d'attribution du FDD. Les demandes de financement au FDD peuvent provenir directement des services communaux, ou d'entités et d'associations extérieures à l'administration. Les sollicitations de financement suivent une procédure identique à travers le formulaire de demande du FDD et le processus d'évaluation des projets effectué par le comité de pilotage du développement durable. La décision finale incombe à la Municipalité respectivement au Conseil communal.

Comme pour les projets menés par son administration, la Municipalité examinera si les projets présentés au FDD s'inscrivent dans sa politique des quartiers et s'ils remplissent des critères d'attribution significatifs sur l'un ou les trois piliers du développement durable.

5. Conséquences financières

Il n'y a pas de conséquences financières sur le budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne. Les projets soumis par la société civile au FDD pourront faire l'objet de demandes de financement adressées au FDD, selon la procédure officielle explicitée au point 4.3.

6. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/22 de la Municipalité, du 24 avril 2014,

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Rapaz et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin